



## ZONE DE DISTRIBUTION : ST PATERNE RACAN

### Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MOULIN IMAGE F, PLANCHE MERCIER 3P+. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (Turonien).

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore gazeux .

Votre réseau alimente de façon permanente 2763 personnes sur 2 communes (SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS, SAINT-PATERNE-RACAN). Le responsable des installations est : « SIVM DE LA REGION DE L'ESCOTAISS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIVM DE LA REGION DE L'ESCOTAISS » qui assure l'exploitation du réseau et qui est la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRPDE).

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13  
Conformité : 100 %  
Valeur maxi : 0 n/100 ml

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 12  
Valeur moyenne : 32,2 mg/L  
Valeur maxi : 35 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 10  
Conformité : 100 %  
Nombre de substances recherchées : 430  
Valeur maxi : 0,025 microgramme/L

#### FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1  
Valeur moyenne : 0 mg/L  
Valeur maxi : 0 mg/L

#### SÉLÉNIUM

A

Bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1  
Valeur moyenne : 4,4 microgramme/L  
Valeur maxi : 4,4 microgramme/L

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3  
Valeur moyenne : 31,8 °f  
Valeur maxi : 34 °f

#### FER

Très bonne qualité

Elément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 12  
Valeur moyenne : 3,08 microgramme/L  
Valeur maxi : 7 microgramme/L

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 10/04/2025

UDI 037000663

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.